*Informations précontractuelles et contractuelles*

# Pension Libre Complémentaire Sociale pour prestataires de soins conventionnés (INAMI)

## Les intérêts des clients au premier plan

*L'intermédiaire d'assurance fournit les informations nécessaires sur le produit avant la souscription d'une police d'assurance.*
*Nous conseillons à nos clients de lire attentivement ces informations.*

## Informations sur le produit

1) Document d'information pension complémentaire
2) Conditions générales
3) Règlement de solidarité
4) Politique de gestion des risques branche 23
5) Règlement de gestion
6) Fiches d'informations sur la durabilité

## 1) Fiche info financière

Document d'information pension complémentaire -INAMI

## 2) Conditions générales

*Nouveau contrat :*

Conditions générales – B008

Assurances complémentaires Incapacité de travail - E003

*Contrat existant:*

*Se référer aux conditions particulières ou à l'addendum les plus récents du contrat en question.*

Conditions générales – B007

Conditions générales – B008

Assurances complémentaires Incapacité de travail - E001

Assurances complémentaires Incapacité de travail - E003

## 3) Règlement de solidarité

Règlement de solidarité

## 4) Politique de gestion des risques branche 23

Politique de gestion des risques branche 23

## 5) Règlement de gestion

Règlement de gestion Fonds Vivium

## 6) Fiches d'information sur la durabilité

*Le produit Vivium INAMI contient des options d'investissement de la branche 21 et/ou de la branche 23. Vous trouverez ci-dessous les fiches d'information précontractuelles correspondantes sur la durabilité.*

| | |
|---|---|
| branche 21 Main Fund Life | branche 23 Dynamic Multi Fund |